

INFORMATIONS

FONDS ARTSCENE : Aides financières 2018

Le portail web artsdelascene a initié en 2017 la création de son **Fonds Artscene d'aide à la création basé sur un principe mutualiste et solidaire** : nous reversons une partie du montant des adhésions au portail vers le Fonds qui le redistribue sous forme d'aides financières aux projets.

2 comités par an à partir de 2018 : voir le calendrier détaillé [ici](#)

En ce début du mois d'avril 2018, nous avons le plaisir de vous annoncer le lancement de la 3^{ème} édition du Fonds Artscene dont vous trouverez les critères ci-après.



LES CRITÈRES

- **Réservé aux adhérents** du portail artsdelascene.fr, sous forme d'un abonnement mutualiste et solidaire. **(voir procédure d'adhésion)**
- L'aide peut concerner un projet de création/production (nouveau spectacle) ou une aide à la résidence ou la promotion du spectacle (dates à produire)
- La restitution / réalisation du projet doit se situer entre le **1^{er} Aout 18 et 31 janvier 2019**.
- L'aide par projet accordée : **600 € minimum jusqu'à 3 000 €**
- Période de candidature : **du 3 avril au vendredi 28 septembre 2018**.
- Critères d'éligibilité et **composition du dossier de candidature**

Cordialement,

L'Equipe artsdelascene.fr

Plus d'infos : **05 61 46 45 86** / **info@artsdelascene.fr**